

# Masters en Faculté des Sciences de la Société

## Règles de transitions 2017-2018

**Les étudiants actuellement en cours d'études, ayant débuté leur Maîtrise universitaire avant septembre 2017, restent soumis au règlement d'études du 14 septembre 2015 conformément aux dispositions transitoires figurant à l'article 26 du règlement d'études de la Maîtrise universitaire.**

**Les transitions qui les concernent figurent, pour chaque Maîtrise universitaire, dans les documents suivants :**

- transitions 2017-2018 MA\_GEOPO
- transitions 2017-2018 MA\_GEOHIS
- transitions 2017-2018 MA\_SOCIO
- transitions 2017-2018 MA\_SPO
- transitions 2017-2018 MA\_SOCEC
- transitions 2017-2018 MA\_SODEMO
- transitions 2017-2018 MA\_ETUGE
- transitions 2017-2018 MA\_JCOM
- transitions 2017-2018 MA\_MDT2015
- transitions 2017-2018 MA\_ISTINT
- transitions 2017-2018 MA\_ISTINTGEO
- transitions 2017-2018 MA\_STAREG

Ces documents se lisent de la manière suivante :

- Dans la colonne jaune figurent les enseignements des programmes d'études 2016-2017.
- Dans la colonne vert clair figurent les enseignements que suivront ces étudiants en 2017-2018. Dans certains cas, ils ne suivront que la moitié de l'enseignement prévu et/ou passeront un examen moins important que celui prévu dans le nouveau plan d'études
- Dans la colonne vert foncé figurent les enseignements auxquels les étudiants vont s'inscrire en 2017-2018 sur leur formulaire d'inscription aux examens ([portail.unige.ch](http://portail.unige.ch)).